



République Française

Liberté - Égalité - Fraternité

Département des YVELINES

Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE
Canton de Bonnières-sur-Seine

MAIRIE
DE
CONDÉ-SUR-VESGRE

lundi 20 avril 2026

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2026

L'An deux mil vingt-six, le dix-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Condé sur Vesgre, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Florence LION, Maire.

Etaient présents : MM Florence LION, Éric DEHAYNIN, Aurore MALMAISON, Thierry LENNE, Marianne MONNIN, Jonathan TWITCHIN, Christine VALLAGE, Yann BOUTHILLON, Emilie COULBAULT, Stephen BOUNDA, Thierry BEGUE, Brigitte LAUVAUX, Emilie BOISMAL, Luc REGAL.

Était absente excusée représentée : Alexandra VILLATE pouvoir donné à Jonathan TWITCHIN

Après avoir annoncé les membres présents, représentés et absents, et le quorum atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Marianne MONNIN se propose, le Conseil approuve à l'unanimité.

Avant ouverture de la séance, Mme le maire précise que la séance est filmée. La caméra est dirigée vers les conseillers. L'enregistrement sera disponible sur le site de la commune accessible à tous.

FINANCES

PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	907 815.45€	821 799.50€	1 729 614.95€
	Recettes réalisées	128 140 .47€	914 631.20€	1 042 771.67€
	Restes à réaliser	501 562.00€	0.00€	501 562.00€

Dépenses	Autorisation budgétaire totale	959 231.31€	1 282 205.14€	2 241 436.45€
	Dépenses réalisées	170 841.36€	854 321.28€	1 025 162.64€
	Restes à réaliser	99 182.98€	0.00€	0.00€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-42 700.89€	60 309.92€	17 609.03€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	51 415.86€	460 405.64€	511 821.50€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	8 714.97€€	520 715 .56€	529 430.53€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	402 379.02€	0.00€	402 379.02€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	411 093.99€	520 715.56€	931 809.55€

Nous arrivons donc à un résultat d'exercice FIN 2025 à **931 809.55€**

Madame le Maire précise que ce bilan financier de 2025 a été analysé par la trésorerie ce qui permet de faire une analyse financière de la collectivité. Mme COUSTY, la trésorière, est venue présenter et expliquer les points importants sur lesquels la commune doit être vigilante.

Le solde d'investissement est très faible mais cela s'explique par l'engagement d'investissements faits sur les « maisons Lhemery » et sur le remboursement d'emprunts annuel qui avoisine les 83 000 euros ce qui limite les projets d'investissement

Il faut donc se dégager du projet Lhemery pour retrouver des capacités d'autofinancement et pouvoir à nouveau engager des projets (rénovation ancienne école, terrain Thomas,...)

Le bilan 2025 est relativement tendu mais pas catastrophique car on a le foncier et il existe des solutions pour se désengager assez rapidement de cet endettement.

Madame le Maire ajoute que la méthode de travail retenue est de préparer en amont tous les points que l'on doit aborder au conseil qui font l'objet de discussions et de débats avec un vrai travail de fond pour avancer concrètement en impliquant tous les conseillers.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,
ADOpte le compte financier unique 2025.

SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil le montant des subventions votées pour l'année 2025 et leur demande de bien vouloir arrêter les nouveaux montants pour l'année 2026.

<u>Associations ABC</u>	<u>2025</u>	<u>2026</u>
ABC Sport Junior	1 750.00	2 000.00
ABC Récérés	1 000.00	1 000.00
Le Plaisir sans Compter	50.00	0.00
Club du Sourire	600.00	600.00
Comité des Fêtes de Condé sur Vesgre	2 500.00	1 000.00
A.M.E.	800.00	2 000.00
<u>Associations hors ABC</u>		
Tennis Club Houdan	0.00	0.00
Resto du Cœur	300.00	0.00
Croix rouge Française	0.00	0.00
Prévention Routière	0.00	0.00
<u>Réserve</u>	0.00	400.00
	7 000.00	7 000.00

Madame le Maire apporte quelques explicatifs particuliers sur les attributions des subventions :

Le Comité des fêtes qui n'a pas pu réaliser toutes les activités prévues, présente un bilan positif de plus de 10 000€. Il recevra une subvention plus faible que les années précédentes.

A l'inverse l'A.M.E a cette année le projet de réaliser un observatoire à oiseaux (subventionné) qui comprend un petit toit permettant de récolter de l'eau pour les jardins partagés.

L'association ABC Parents d'élèves a déposé une demande de subvention mais en l'absence de bilan sur une année complète d'exercice, la commune ne versera pas de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,

ARRETE le montant des subventions accordées aux associations pour l'année 2026 comme ci-dessus détaillé.

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

SECTION FONCTIONNEMENT

Madame le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2025 comme suit :

Résultat de fonctionnement 2025 : 520 715.56 €

- 520 715.56 € en report à nouveau en section de fonctionnement au chapitre 002,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2025 comme indiqué ci-dessus au budget primitif 2026.

SECTION INVESTISSEMENT

Madame le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que l'excédent d'investissement 2025 est à reporter au Budget Primitif 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'investissement de l'exercice 2025 qui s'élève à :

- 8 714.97 euros en report à nouveau en section d'investissement au chapitre 001

VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de référence 2025 de la taxe foncière « bâti » est de 24.62%, le taux de la taxe foncière « non bâti » est de 43.86% et le taux de taxe d'habitation est de 8.51%

Madame le Maire propose de conserver les taux des taxes foncières pour l'année 2026.

Madame le Maire précise les taux 2026 ainsi que les nouvelles bases fiscales :

	Taux 2025	Taux 2026	Bases fiscales 2026	Produit attendu 2026
Taxe « foncier bâti »	24.62 %	24.62 %	2 367 000	582 755 euros
Taxe « foncier non bâti »	43.86 %	43.86 %	32 600	14 298 euros
Taxe « d'habitation »	8.51 %	9.78 %	543 500	53 154 euros
			TOTAL	650 207 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir les taux des taxes ci-dessus pour l'année 2026 :

- Taxe « foncier bâti » : 24.62%
- Taxe « foncier non bâti » : 43.86%

DECIDE d'augmenter le taux de la taxe suivante de 1.27% pour l'année 2026 :

- Taxe « d'habitation sur les résidences secondaires » : de 8.51% à 9.78% soit une augmentation de 6 902€

CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

PRESENTATION ET VOTE DU BP 2026

Chaque Conseiller a été destinataire des tableaux détaillés du BP.

Madame le Maire présente point par point le contenu du Budget Primitif, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section de Fonctionnement : 1 350 536.56 euros

Dépenses :

Chapitre 011 Charges à caractère général	264 168.00 euros
Chapitre 012 Charges de personnel	306 750.00 euros
Chapitre 014 Atténuation de produits	54 000.00 euros
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	310 595.56 euros
Chapitre 042 Opération d'ordre	1 221.00 euros
Chapitre 65 Autres charges gestion courante	389 802.00 euros
Chapitre 66 Charges financières	14 000.00 euros
Chapitre 68 Dotations aux provisions	9 000.00 euros

Recettes

Chapitre 042 Opération d'ordre	1 221.00 euros
Chapitre 70 Produits des services	25 300.00 euros
Chapitre 73 Impôts et taxes	50 000.00 euros
Chapitre 731 Fiscalité locale	653 305.00 euros
Chapitre 74 Dotations et Participations	48 494.00 euros
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	51 500.00 euros
Chapitre 76 Produits financiers	1.00 euro
Chapitre 002 Excédent antérieur reporté	520 715.56 euros

Section d'Investissement : 1 001 382.53 euros

Dépenses

Chapitre 040 Opération d'ordre	1 221.00 euros
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	0.00 euros
Chapitre 16 Remboursement d'Emprunts	69 366.00 euros

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	52 000.00 euros
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	133 000.00 euros
Chapitre 23 Immobilisations en cours	646 612.55 euros
Reste à Réaliser	99 182.98 euros

Recettes

Chapitre 001 Excédent d'investissement reporté	8 714.97 euros
Chapitre 021 Virement de la Section de Fonctionnement	310 595.56 euros
Chapitre 024 Produits des cessions d'immobilisations	129 060.00 euros
Chapitre 040 Opération d'ordre	1 221.00 euros
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	0.00 euros
Chapitre 10 Dotation fonds divers et réserves	10 000.00 euros
Chapitre 13 Subventions d'investissement	40 229.00 euros
Reste à Réaliser	501 562.00 euros

L'assemblée délibérante autorise l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Après toutes explications se rapportant au budget,
Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,
ADOpte le budget primitif de l'année 2026 ainsi présenté.

ADMINISTRATIF

PRESENTATION ET VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil Municipal doit adopter son règlement intérieur. Chaque conseiller a reçu le règlement intérieur actuellement en vigueur.

Madame le Maire rappelle que ce document est obligatoire pour les communes de + 1 000 hab. et EPCI qui ont 1 commune de + 1 000 Hab.

Il décrit les règles de fonctionnement que le conseil souhaite suivre (dans le cadre de la réglementation) et doit obligatoirement mentionner :

- ⊗ Les conditions de consultations par les conseillers, des projets de contrats ou marchés qui seront soumis au conseil
- ⊗ Les règles de présentation des questions orales que souhaiteront aborder les conseillers en séance
- ⊗ Les modalités du droit d'expression des conseillers « d'opposition ».
- ⊗ Les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire

Les conseillers sont invités à faire leurs remarques et modifications éventuelles.

M. Lenne explique la modification de l'article 8

De même M. Begue propose d'inscrire les commissions complémentaires à la liste des commissions déjà mentionnées.

Mme Monnin propose aussi quelques corrections, sur différents articles

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,

ADOpte le Règlement Intérieur.

DOSSIER ADMINISTRATIF ET FINANCIER : JEUX POUR ENFANTS

Madame le Maire présente le dossier de création d'une aire de jeux pour les enfants sur le terrain aux abords du multisports.

Madame le Maire souhaite déposer une demande de subvention au titre du programme DETR – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2026 et autres fonds de subventions.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Monnin concernant « la création d'une aire de jeux pour enfants » et la présentation des 7 devis reçus (détail dans le tableau ci-dessous), le devis N°5 de l'entreprise MEFRAN est choisi par le conseil municipal pour un montant de 29 364€ TTC.

N° DEVIS	Solution technique		€ HT	remarques	€ HT	€ HT	TVA	€ TTC	
			Montant de la fourniture des jeux		POSE	Montant total du devis		Montant total du devis	
1	MEFRAN	Pose sur faux gazon	parcourt MARIUS+4 jeux sur herbe	17 934,00 €	poteaux en Faux robinier	12 210,00 €	30 144,00 €	20%	36 172,80 €
2	MEFRAN	Pose sur sol souple	parcourt MARIUS+4 jeux sur herbe	17 934,00 €	poteaux en Faux robinier	14 884,00 €	32 818,00 €	20%	39 381,60 €
3	MEFRAN	Pose sur herbe	parcourt MARIUS+4 jeux sur herbe	11 694,00 €	poteaux en Acier Galvanisés	4 576,00 €	16 270,00 €	20%	19 524,00 €
4	MEFRAN	Pose sur herbe	parcourt LALY+4 jeux sur herbe	13 094,00 €	poteaux en Acier Galvanisés	4 576,00 €	17 670,00 €	20%	21 204,00 €
5	MEFRAN	Pose sur herbe	parcourt LALY+parcourt MARIUS+4 jeux sur	19 894,00 €	poteaux en Acier Galvanisés	4 576,00 €	24 470,00 €	20%	29 364,00 €
6	LUDOPARC	Pose sur sol meuble	MEUBLE + 3 jeux sur la plateforme	14 249,71 €		16 491,20 €	30 740,91 €	20%	36 889,10 €
7	LUDOPARC	Pose sur sol meuble	MEUBLE + 3 jeux posé sur la pelouse	16 390,01 €		7 286,80 €	23 676,81 €	20%	28 412,18 €

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions Etat – exercice 2026,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité,

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention auprès des institutions suivantes :

- ❖ Programme DETR 2026,
- ❖ Ministère des sports,
- ❖ DSIL,
- ❖ Fonds verts,
- ❖ CAF,
- ❖ Conseil Départemental des Yvelines,
- ❖ Conseil Régional d'Ile de France – aménagement du cadre de vie.

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

- Institutions diverses 80%
- Fonds propres 20%

DIT que la dépense est inscrite au budget primitif 2026, article 2135 installations générales, agencement en section d'investissement ;

AUTORISE Madame le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES,

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019, les maires se sont vu transférer la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs en lieu et place des commissions administratives. Ces décisions du maire font l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune.

Elle a deux missions :

- Elle s'assure de **la régularité de la liste électorale**,
- Elle **statue sur les recours** formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire (RAPO).

Elle se réunit :

- systématiquement entre les 24^e et 21^e jours avant chaque scrutin
- obligatoirement une fois par an, en fin d'année, les années sans scrutin
- au cas par cas si elle est saisie pour l'examen d'un RAPO .

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté du préfet ou du sous-préfet pour une durée de 6 ans (depuis mars 2026), et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Sont candidats :

- ↳ Liste majoritaire : Thierry LENNE, Christine VALLAGE, Jonathan TWITCHIN, Stephen BOUNDA
- ↳ 2^{ème} liste élue : Thierry BEGUE
- ↳ 3^{ème} liste élue : Emilie BOISMAL

La présente liste de candidats sera transmise aux services de la Préfecture qui rédigera les arrêtés de nomination.

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants,

si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal

Les commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises), être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

Pour récapituler, il convient de dresser une liste de 24 personnes comportant :

- 12 commissaires titulaires dont 6 conseillers municipaux, 3 condéens(nes), 3 habitants extérieurs à la commune mais propriétaires terriens de champs ou bois,
- 12 commissaires suppléants dont 6 conseillers municipaux, 3 condéens(nes), 3 habitants extérieurs à la commune mais propriétaires terriens de champs ou bois.

Madame le Maire indique qu'elle est d'office désignée comme Présidente de la CCID

Elle demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se faire connaître pour siéger à cette commission qui a lieu 1 fois par an courant du 1^{er} trimestre.

Commissaires titulaires au sein du Conseil Municipal :

1. Mme Brigitte LAUVAUX
2. Mme Christine VALLAGE
3. M Éric DEHAYNIN
4. Mme Emilie BOISMAL
5. M. Jonathan TWITCHIN
6. M. Yann BOUTHILLON

Commissaires suppléants au sein du Conseil Municipal :

1. M. Thierry LENNE
2. M. Thierry BEGUE
3. Mme Emilie COULBAULT
4. Mme Aurore MALMAISON
5. M Stephen BOUNDA
6. M Luc REGAL

Pour ce qui concerne les 12 autres membres à désigner, Madame le Maire propose de renouveler certains membres proposés en 2020, à savoir :

Condéens titulaires :

1. M. Dominique CHACOU,
2. Mme Isabelle HORSTMANN
3. M. Xavier VILLATE

Condéens suppléants :

1. M. Oleg LODIGENSKY
2. Mme Maryse HANQUEZ,
3. M Jean-Pierre DUVAL

Extérieurs titulaires :

1. Mme Odile LELONG (Bourdonné),
2. M. Mickaël DAUVERT (Paris),
3. Mme Elizabeth MATISSART (Peymeinade)

Extérieurs suppléants :

1. M. Pierre ROULAND (Bourdonné),
2. M. Christian BRECHOT (Paris),
3. Mme Catherine GOBARD (Gambaiseuil)

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

D'ARRETER la liste de la Commission Communale des Impôts Directs comme suit :

Commissaires titulaires au sein du Conseil Municipal :

- o Mme Brigitte LAUVAUX
- o Mme Christine VALLAGE
- o M Éric DEHAYNIN
- o Mme Emilie BOISMAL
- o M. Jonathan TWITCHIN
- o M. Yann BOUTHILLON

Condéens titulaires :

- o M. Dominique CHACOU,

- o Mme Isabelle HORSTMANN
- o M. Xavier VILLATE

Extérieurs titulaires :

- o Mme Odile LELONG (Bourdonné),
- o M. Mickaël DAUVERT (Paris),
- o Mme Elizabeth MATISSART (Peymeinade)

Commissaires suppléants au sein du Conseil Municipal :

- o M. Thierry LENNE
- o M. Thierry BEGUE
- o Mme Emilie COULBAULT
- o Mme Aurore MALMAISON
- o M Stephen BOUNDA
- o M Luc REGAL

Condéens suppléants :

- o M. Oleg LODIGENSKY
- o Mme Maryse HANQUEZ,
- o M Jean-Pierre DUVAL

Extérieurs suppléants :

- o M. Pierre ROULAND (Bourdonné),
- o M. Christian BRECHOT (Paris),
- o Mme Catherine GOBARD (Gambaiseuil)

DE PROPOSER cette liste à la Direction Départementale des Finances Publiques qui désignera les commissaires définitifs.

CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-22,

Vu le Procès-verbal établissant les résultats des dernières élections municipales,

Considérant la nécessité, pour la bonne marche des travaux du Conseil Municipal, de préparer les dossiers en commission,

Considérant que le Maire préside toutes les commissions communales,

Le Conseil Municipal décide d'instituer :

❖ **UNE COMMISSION FINANCES/BUDGET,**

Sont candidats : Marianne MONNIN, Christine VALLAGE, Aurore MALMAISON, Éric DEHAYNIN, Thierry BEGUE, Stephen BOUNDA

Sont élus, à l'unanimité : Marianne MONNIN, Christine VALLAGE, Aurore MALMAISON, Éric DEHAYNIN, Thierry BEGUE, Stephen BOUNDA

❖ **UNE COMMISSION TRAVAUX/VOIRIE,**

Sont candidats : Éric DEHAYNIN, Emilie COULBAULT, Jonathan TWITCHIN, Yann BOUTHILLON

Sont élus, à l'unanimité : Éric DEHAYNIN, Emilie COULBAULT, Jonathan TWITCHIN, Yann BOUTHILLON

❖ **UNE COMMISSION URBANISME,**

Sont candidats : Marianne MONNIN, Jonathan TWITCHIN, Aurore MALMAISON, Thierry LENNE, Brigitte LAUVAUX, Alexandra VILLATE

Sont élus, à l'unanimité : Marianne MONNIN, Jonathan TWITCHIN, Aurore MALMAISON, Thierry LENNE, Brigitte LAUVAUX, Alexandra VILLATE

❖ **UNE COMMISSION ENVIRONNEMENT,**

Sont candidats : Marianne MONNIN, Yann BOUTHILLON, Alexandra VILLATE

Sont élus, à l'unanimité : Marianne MONNIN, Yann BOUTHILLON, Alexandra VILLATE

- ❖ UNE COMMISSION SECURITE,
Sont candidats : Éric DEHAYNIN, Jonathan TWITCHIN, Aurore MALMAISON, Luc REGAL
Sont élus, à l'unanimité : Éric DEHAYNIN, Jonathan TWITCHIN, Aurore MALMAISON, Luc REGAL
- ❖ UNE COMMISSION COMMUNICATION,
Sont candidats : Jonathan TWITCHIN, Thierry LENNE, Emilie COULBAULT, Marianne MONNIN, Stephen BOUNDA, Thierry BEGUE
Sont élus, à l'unanimité : Jonathan TWITCHIN, Thierry LENNE, Emilie COULBAULT, Marianne MONNIN, Stephen BOUNDA, Thierry BEGUE
- ❖ UNE COMMISSION ANIMATIONS/FESTIVITES,
Sont candidats : Emilie COULBAULT, Aurore MALMAISON, Christine VALLAGE, Luc REGAL, Thierry BEGUE
Sont élus, à l'unanimité : Emilie COULBAULT, Aurore MALMAISON, Christine VALLAGE, Luc REGAL, Thierry BEGUE
- ❖ UNE COMMISSION LIEN SOCIAL/INTERGENERATIONNEL/MAISON VILLAGE,
Sont candidats : Emilie BOISMAL, Emilie COULBAULT, Alexandra VILLATE, Thierry BEGUE, Aurore MALMAISON, Jonathan TWITCHIN
Sont élus, à l'unanimité : Emilie BOISMAL, Emilie COULBAULT, Alexandra VILLATE, Thierry BEGUE, Aurore MALMAISON, Jonathan TWITCHIN
- ❖ UNE COMMISSION MSP/SANTE,
Sont candidats : Thierry BEGUE, Alexandra VILLATE, Yann BOUTHILLON
Sont élus, à l'unanimité : Thierry BEGUE, Alexandra VILLATE, Yann BOUTHILLON
- ❖ UNE COMMISSION CIMETIERE,
Sont candidats : Éric DEHAYNIN, Aurore MALMAISON, Marianne MONNIN
Sont élus, à l'unanimité : Éric DEHAYNIN, Aurore MALMAISON, Marianne MONNIN
- ❖ UNE COMMISSION HISTOIRE/PATRIMOINE/CULTURE,
Sont candidats : Emilie BOISMAL, Thierry LENNE, Jonathan TWITCHIN, Luc REGAL
Sont élus, à l'unanimité : Emilie BOISMAL, Thierry LENNE, Jonathan TWITCHIN, Luc REGAL

DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX POUR SIEGER AU SIEN DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES.

DESIGNATION DES DELEGUES MUNICIPAUX AU SEIN DU SIDOMPE.

La Communauté de Commune du Pays Houdanais a repris la compétence « Gestion des déchets au 1^{er} janvier 2026. Le SIDOMPE étant lié à cette compétence, il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Sont Candidats :

Titulaire : Yann BOUTHILLON

Suppléant : Thierry BEGUE

Sont élus à l'unanimité :

Titulaire : Yann BOUTHILLON

Suppléant : Thierry BEGUE

QUESTIONS DIVERSES

Festivités :

- ❖ Cérémonie du 8 mai 2026 : RDV à la mairie à 10h45 pour ensuite se rendre au monument aux morts.

A préparer par la commission animations/festivités

- ❖ Festivités du 14 juillet 2026 : cette année c'est Condé qui organise le feu d'artifice mais comme l'an dernier, il sera décalé lorsqu'il n'y aura plus de risque d'incendie.
A Préparer par la commission festivité : développer les jeux pour faire plus fête de village, location de structures gonflables, repas prévu le midi.

Voirie :

- ❖ Voirie départementale « Route de Saint Léger » : La route à la sortie de Condé en direction de Rambouillet se dégrade déjà. Il faut faire une réclamation auprès du Conseil Départemental 78. Les trous s'élargissent très vite.
- ❖ Route de la cavée les travaux vont être réalisés par la CCPH fin avril-début mai. A ce jour, la mairie n'a pas encore reçu d'arrêté de travaux.
- ❖ Rue du vivier : Le panneau de limitation de vitesse à 30km a été installé.
Pour parfaire le finition des travaux, il reste à installer les candélabres. La CCPH en charge des commandes, n'a pas mandaté le bon électricien pour les mats, c'est en train de se résoudre.
- ❖ Rue du Hallier : possibilité de pose d'un miroir à la hauteur de la chicane.

Gestion des incivilités :

- ❖ Lors de constatations d'incivilités et/ou de désagréments sur le domaine public, Madame le Maire invite les conseillers a interpeler les propriétaires pour leurs rappeler leurs devoirs (ex : les bambous passent sous un mur au croisement de la Rue de la Vesgre et de la Rue de la Vallée Guérin). Elle demande à être informée de toutes démarches engagées.

Eglise :

Il n'y a plus d'angélus car la structure est fragilisée et la cloche ne peut plus se balancer. Une première estimation des travaux a été réalisée par l'entreprise BODET en charge de l'entretien qui s'élève à 20 000€.

DEMANDES D'URBANISME EN COURS D'INSTRUCTION, ACCORDEES OU REFUSEES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

Les informations concernant les demandes de travaux, de permis de construire et de certificat d'urbanisme sont affichés sur le panneau d'informations à l'extérieur devant la Mairie, sur le panneau d'informations dans la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

La Secrétaire de Séance,
Marianne MONNIN

Le Maire
Florence LION

